



Association Sport et Loisirs Valrassienne



Siège social : 4 rue du Chalut 34 350 VALRAS PLAGE

Local : Espace Guy Combes Bd du Commandant l' Herminier 34350 VALRAS PLAGE

Secrétariat et courrier électronique : mangenotdenis34350@gmail.com

Site : www.valrasrandosloisirs.com

Cotisation annuelle : 30 €/personne et 60 €/couple.

Les règlements peuvent se faire par virement ou par chèque à l'ordre de l'ASLV.

NB : Il peut être demandé de joindre à l'inscription un certificat médical d'aptitude.

Les départs se font au local Espace Guy Combes - Bld du Commandant l' Herminier 34350 VALRAS Plage. Face au « Palais de la Mer ».

- Le mardi: sortie à la journée, départ à 8h30 prévoir pique-nique
- Le vendredi : sortie l'après-midi départ 13h30

Tarif du covoiturage : - Moins de 50 km AR 5€. Plus de 50 km AR 7€.

Merci de remettre le bulletin d'adhésion à l'ASLV ci-après, dûment complété et signé, avec paiement correspondant à l'un des membres du bureau ou de l'envoyer à l'adresse du siège.

Pour tout renseignement complémentaire s'adresser au Président de l'association :

Mr Alain BRUNEL 4, rue du Chalut 34350 VALRAS Plage (06.74.51.11.23) alain.brunel34@orange.fr

BULLETIN D'ADHESION ASLV 2025/2026

Date limite le 15/10/2025 pour un renouvellement de l'adhésion.

NOM : Prénom :

Date de naissance : / /19

Pour les couples NOM et Prénom du conjoint :

Date de naissance : / /19

Adresse 1 :

Adresse 2 :

Montant du règlement : par virement ou par chèque à l'ordre de l'ASLV (RIB au verso)

Adresse électronique:

Téléphone domicile: portable :

(Très important !) N° à joindre en cas de problème survenu au cours d'une randonnée ou d'une sortie:

« En signant ce bulletin d'adhésion à l'ASLV je certifie avoir pris connaissance de la Charte du Randonneur, du règlement intérieur et des statuts de l'ASLV consultables sur le site internet :

- www.valrasrandosloisirs.com (onglet bureau) et je m'engage à en respecter la teneur. »

Date et signature de l'adhérent :



La Charte du Randonneur

LE RANDONNEUR A DES DROITS MAIS AUSSI DES DEVOIRS IL N'OUBLIE PAS QUE L'ANIMATEUR EST BENEVOLE.

Il choisit le niveau de la randonnée en fonction de sa condition physique du moment.

Il est motivé et respecte la vie de groupe et la vie associative. Au sein de ce groupe il agit en participant responsable.

Il applique les consignes, les conseils et les décisions de l'animateur.

Il a un équipement adapté et un ravitaillement correspondant aux conditions de la randonnée choisie.

Par son comportement il préserve la sécurité de tous.

Il informe le ou les responsables d'un arrêt imprévu ou de problèmes.

Il respecte l'environnement, les cultures, les récoltes et les biens d'autrui.

Conclusion

Un randonneur est: Motivé, Responsable, Respectueux des règles de vie et de l'environnement

N'oubliez pas qu'en utilisant le RIB ci-dessous pour payer par virement, vous soulagez les membres du bureau en simplifiant leur travail ...

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Ce relevé est destiné à tout organisme souhaitant connaître vos références bancaires pour domicilier des virements ou des prélèvements sur votre compte

CR LANGUEDOC SERIGNAN Tel. 0467175331

Intitulé du compte

ASSOCIATION SPORTIVE LOISIRS VALRASSIENNE
4 RUE DU CHALUT 34350 VALRAS PLAGE

Domiciliation

Code banque 13506

Code guichet 10000

Numéro de compte 85174703464 Clé RIB20

IBAN FR76 1350 6100 0085 1747 0346 420

Code BIC (Bank identification code) - code SWIFTAGRIFRPP835

Et « cerise sur le gâteau » : La Gazette de l'ASLV
vous fera revivre les grands moments de vos randonnées.

